

Aménagement d'une halte fluviale à Villefranche-sur-Saône

Analyse des potentialités écologiques de la zone envisagée pour la réalisation du projet

Object de la note :

La présente note a pour objectif d'identifier les potentialités écologiques de la zone envisagée pour le projet de création de deux pontons sur la Saône. Cette expertise s'est basée sur l'analyse de la biographie disponible et la réalisation d'une visite sur site par un écologue le 04 juin 2018.

Analyse bibliographique :

Zonages environnementaux

La zone d'étude est concernée par une ZNIEFF de type II n°820030870 **Val de Saône méridional**, comme le montre la figure ci-dessous. Ce grand ensemble naturel concerne la Saône et les milieux associés à l'échelle de deux départements (Ain et Rhône).



Fig. 1. Localisation de la zone visée par l'expertise écologique / ZNIEFF de type II

Le Formulaire Standard de Données amène les précisions suivantes à l'échelle de la ZNIEFF dans sa globalité (Source <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/820030870.pdf>) : « Cet ensemble naturel concerne le cours de la Saône, ses annexes fluviales et sa plaine inondable. Cette dernière, large de plusieurs kilomètres au nord, se réduit progressivement vers le sud. A l'approche de Lyon, la délimitation se restreint à la rivière proprement dite, à ses îles et à ses franges immédiates.

Il concerne également certains milieux naturels annexes (secteurs sableux au nord, espaces bocagers frangeant le champ d'inondation vers l'est...), ainsi que le débouché de plusieurs vallées affluentes qui conservent sur une échelle moindre des ensembles remarquables. Le Val de Saône constitue encore

la zone humide la plus étendue du bassin hydraulique Rhône-Méditerranée-Corse, et l'une des plaines alluviales les mieux conservées de France.

La délimitation retenue pour l'établissement de cette ZNIEFF souligne l'importance des interactions biologiques existant encore entre la rivière, la prairie inondable et les divers espaces naturels périphériques. Les secteurs les plus remarquables en terme faunistique et floristique y sont identifiés par plusieurs ZNIEFF de type I souvent étendues et fortement interdépendantes. Une grande partie est par ailleurs inventoriée en tant que Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Ce site, qui comporte un vaste champ d'inondation, illustre de façon exemplaire l'intérêt de tels espaces, aujourd'hui en voie de réduction accélérée, en matière de patrimoine et de fonctionnalités naturels. »

Trame verte et bleu

En complément à l'étude des zonages environnementaux, le positionnement de la zone d'étude par rapport aux trames vertes et bleues a été regardé sur la base de l'atlas cartographique du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Rhône-Alpes.

La zone d'étude se situe en limite de zone urbaine, sur des secteurs classés comme perméable à la fois pour la trame verte et la trame bleue. Ces secteurs « perméables » sont globalement constitués par une nature dite « ordinaire » mais indispensable au fonctionnement écologique du territoire régional. Il s'agit principalement d'espaces terrestres à dominantes agricole, forestière et naturelle mais également d'espaces liés aux milieux aquatiques.

Au sud de la zone d'étude, il convient également de signaler la présence d'un corridor d'importance régionale classé comme Axe à remettre en état.

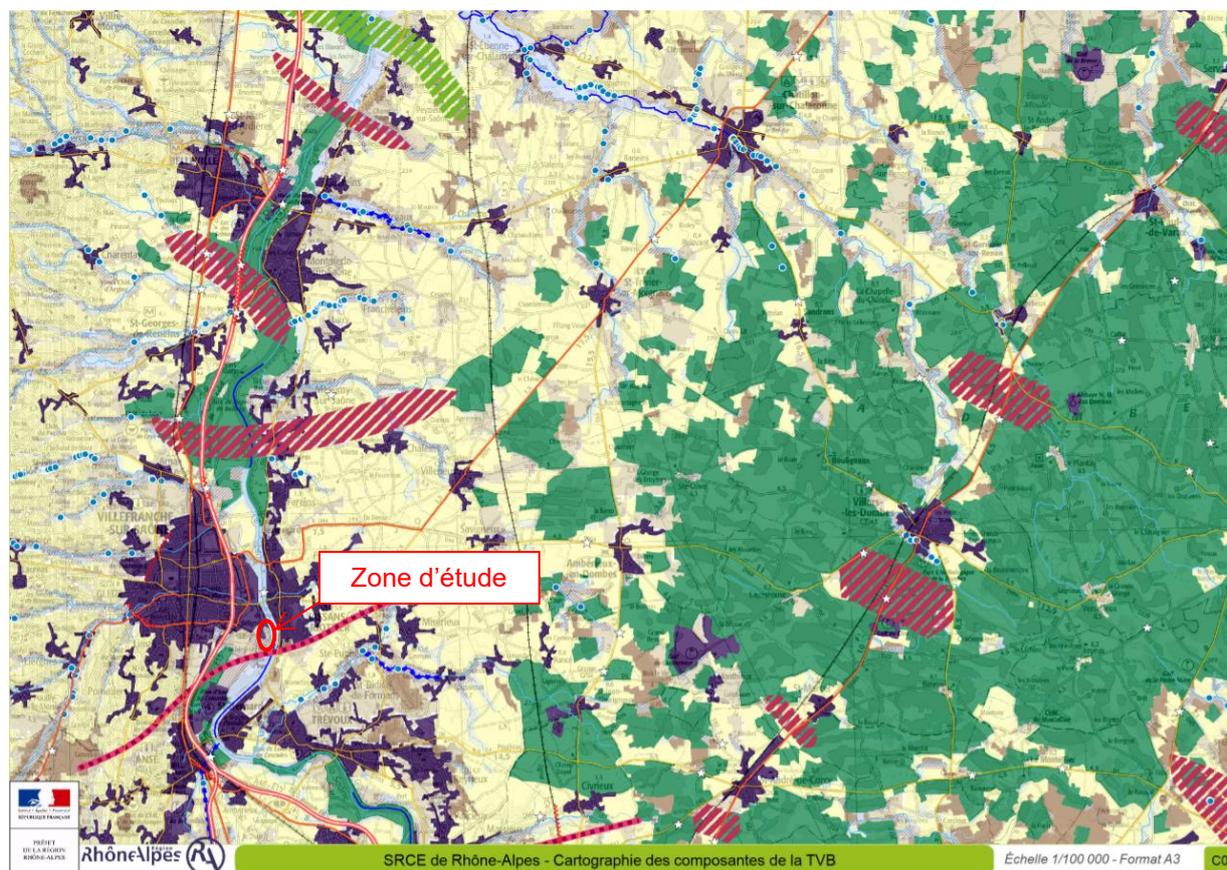


Fig. 2. Extrait de l'atlas cartographique qui concerne directement la zone d'étude

Zone humide

Au droit du projet, le PLU de la commune de Villefranche-sur-Saône a identifié la présence d'une zone humide au sein de son zonage, comme le montre l'extrait de plan ci-dessous.

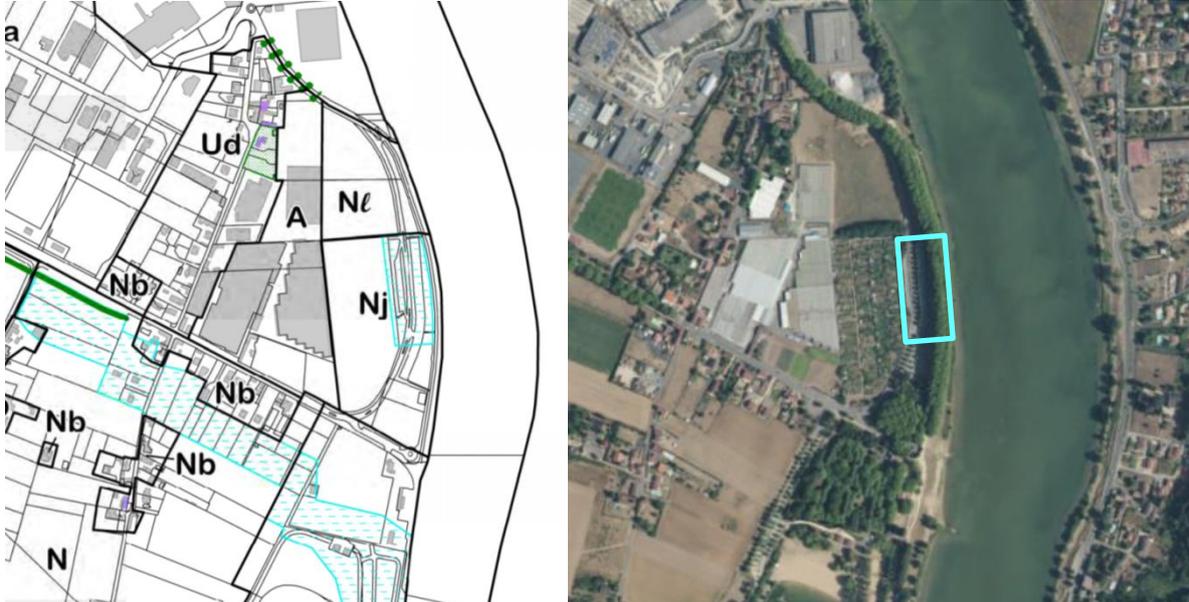


Fig. 3. Extrait du zonage du PLU et localisation de la zone humide concernée par le projet

L'emprise concernée par ce zonage « zone humide » concerne une partie d'un parking, de l'allée de platanes et des berges de la Saône.

Expertise de terrain :

L'expertise de terrain a été menée à partir d'observations visuelles au droit des milieux concernés par le projet. L'objectif n'est pas de réaliser un inventaire faune/flore exhaustif de la zone, mais de caractériser les habitats en présence et d'en évaluer l'état et la fonctionnalité écologique.

Des photographies prises sur site sont présentées ci-après.



Vue du haut de berge en rive gauche de la Saône occupé par des allées de platanes avec un entretien régulier par fauche du sous-bois



La ripisylve est quasi-absente le long de la rivière, seuls restent quelques arbustes isolés, principalement des saules



La végétation herbacée en pied de berge est composée essentiellement d'hélophytes (patch de roselières, carex) accompagnés d'espèces communes/rudérales



Fig. 4. Localisation de la zone d'expertise vis-à-vis de l'environnement proche

Les principales observations sont les suivantes :

- La zone présente un caractère fortement anthropisé, illustré notamment par l'absence de ripisylve, l'artificialisation des milieux (espèces ornementales, espaces de loisirs). La trame verte le long de la Saône est globalement en mauvais état et est peu fonctionnelle ;
- La flore en présence (pauvre et peu diversifiée) est essentiellement cantonnée aux derniers mètres en bordure de Saône, qui ne sont pas concernés par les fauches d'entretien. Les principales espèces recensées au droit de ces « patches » de végétation (liste non exhaustive) sont : le saule blanc, les renoncules, la lysimaque commune, les orties, le roseau commun, les carex, le chèvrefeuille... ;
- La zone d'étude est située en bordure de la Saône, en zone inondable, et donc selon toute vraisemblance en zone humide sur le critère pédologique (aucun sondage n'a été réalisé dans le cadre de ce diagnostic). Néanmoins la forte anthropisation du milieu empêche clairement l'expression et selon toute vraisemblance certaines fonctionnalités (comme par exemple le développement d'une végétation caractéristique) ;
- D'un point de vue faunistique, les potentialités d'accueil restent faibles, seuls des individus de cygne tuberculé et de canard colvert ont été observés. La présence d'hélophytes en pied de berges constitue néanmoins des secteurs attractifs pour les amphibiens et les odonates ;
- Enfin les talus présentent des traces d'érosion et de glissement sur un linéaire important, comme en témoigne les photographies ci-après prises en 2017.



Fig. 5. Traces d'érosion au droit de la zone pressentie pour l'implantation d'appontements

En conclusion : la zone prévisionnelle prévue pour l'implantation des deux pontons sur la Saône présente aujourd'hui un faciès relativement dégradé d'un point de vue écologique directement lié à l'anthropisation de cette zone dont l'usage est principalement lié aux activités récréatives.

L'expression d'une biodiversité intéressante, malgré la localisation en bordure de Saône, y est fortement limitée par l'absence d'habitats potentiels et de connexions terrestre avec d'autres milieux environnants.